

Publié sur le site internet de la commune le .....

Le Maire

Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 001-210103479-20240408-2024025-DE



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-025

### Séance du 08 AVRIL 2024

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Présents : 18  
Qui ont pris part à la délibération : 19  
Date de la Convocation : 28/03/2024  
Convocation affichée et diffusée le : 28/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

**PRESENTS** : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

#### ABSENT EXCUSE

#### POUVOIR

Mme BOURDELEAU Alexandra a donné pouvoir Clément PETIT

Mme Eva SOUZY a été nommée secrétaire de séance.

#### Objet : Indemnités - Etat Annuel

L'article 93 de la loi Engagement et Proximité dans son article 93 impose une nouvelle obligation pour les communes :

« Art. L. 2123-24-1-1.-Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. » ;

	Montant des indemnités brutes perçues pour 2023		
	Mairie	Autres (CCDSV)	Total
Frédéric VALLOS	25 113	7 757.01	Mairie 25 113
Alexandra BOURDELEAU	2 900,64	Néant	2 900,64
Jean DA COSTA	2 900,64	Néant	2 900,64
Pascale GAUTIER WILL	2 900,64	Néant	2 900,64
Richard GAY	6 521,58	Néant	6 521,58
Sindy GONZALEZ	6 521,58	Néant	6 521,58
Gilles GROSSAT	6 521,58	Néant	6 521,58
Christophe HENRY	6 521,58	Néant	6 521,58
Corinne MARTIN GAJAC	6 521,58	Néant	6 521,58
Sylvain PERRAUD	2 900,64	Néant	2 900,64
Clément PETIT	2 900,64	Néant	2 900,64

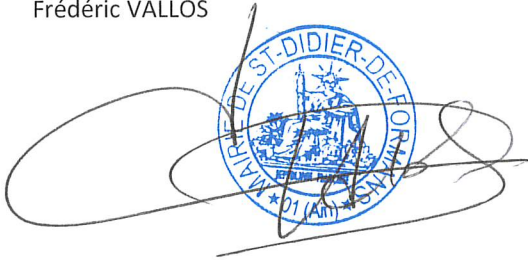
Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte de la communication du montant des indemnités perçues en 2023 par les élus de la commune.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Préfecture de l'Ain

Ainsi fait et délibéré  
le 08 avril 2024

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Frédéric VALLOS

La secrétaire de séance  
Eva SOUZY



A large, dark, handwritten signature in black ink, which appears to be 'Eva Souzy', written over a light blue circular stamp.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.